Image not found or type unknown

Bail meublé - locataire personne morale

Par **Vincent**, le **06/07/2010** à **10:45**

Bonjour,

Un contrat de location meublée conclu entre un bailleur personne physique et un locataire personne morale (association loi de 1901) est-il régi par les mêmes règles (Code civil) que pour un bail meublé conclu entre deux personnes physiques (Résiliation d'un mois pour le locataire, de 3 mois pour le propriétaire ; durée d'un an etc.) ?

Merci d'avance !

Vincent

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés